



## Commune de La Louvière

### URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme ;

Le demandeur sont Messieurs Ozkara Mustafa-Melik-Hasan-Yasin dont les bureaux se trouvent Rue du Marais 22 à 7110 Houdeng-Aimeries ;

Le terrain concerné est situé à Rue du Marais - 7110 Houdeng-Aimeries et cadastré section C n° 64 S 3, 64 P 3, 64 E 3, 64 H 3 ;

**La présente demande de permis, qui consiste en la transformation d'un hangar industriel en un hangar de box de location, nécessite une annonce de projet sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial (CoDT) étant donné que le projet est en écart à l'article 3.15-2) « grands complexes » du Guide Communal d'Urbanisme (GCU) vu que la bâtisse projetée présente une hauteur de 9,04m à mitoyenneté alors que l'article précité prévoit une hauteur comprise entre 6,00m et 7,00m ou égale à celle du bâtiment mitoyen existant ;**

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables c'est à dire du lundi au vendredi mais uniquement sur rendez-vous. Cela permettra de pouvoir conserver des mesures sanitaires optimales pour tous suite à la pandémie du « Covid19 ». Le rendez-vous se prendra auprès du Développement territorial – Bureau 4 – Place Communale 1 à 7100 La Louvière par téléphone au 064/277959 ou à l'adresse mail suivante : [urbanisme@lalouviere.be](mailto:urbanisme@lalouviere.be) ;

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Finet (téléphone 064/277959), dont le bureau se trouve à La Louvière - Place Communale 1 - auprès du Développement territorial ;

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 26/04/2021 au 10/05/2021 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal - Place communale 1 à La Louvière
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@lalouviere.be](mailto:urbanisme@lalouviere.be)